

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE
NEUVILLE-SUR-AIN



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six et le huit du mois de juin, à 20h15,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Neuville-sur-Ain, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de Mr le Maire Georges CURT, président du CCAS.

Date de convocation : 01/06/26

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mme Michèle BRICAUD, Mr François CAROBBIO, Mr Georges CURT, Mme Marguerite DUBOZ, Mme Camille LORAIN, Mme Stéphanie LUQUIN, Mme Aline NOMME-MOUCHETTE, Mme Catherine THOINON, Mme Nathalie VIOUSASSE.

Secrétaire : Catherine THOINON

N° 2026-06-08/05 - Administration Générale - Élection du Vice-Président Délégué

Le Conseil d'Administration doit élire en son sein un Vice-Président Délégué qui le préside en cas d'absence et d'empêchement du Président et en cas d'empêchement du Vice-Président.

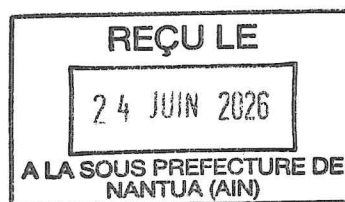
Nathalie VIOUSASSE, est candidate pour ce poste.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT applicable au CCAS, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aucun membre ne s'y étant opposé. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Nathalie VIOUSASSE recueille 9 suffrages.



Après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil d'administration

ÉLIT Nathalie VIOUSASSE en qualité de Vice-Présidente Déléguée du Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Ain ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du CCAS
Georges CURT

